

# Camiers : un projet immobilier au Rohart, dont le look revient aux futurs résidents

Publié le 28/10/2012



Un projet de logements, géré par les propriétaires, à deux pas du château du Rohart. Agence Houyez

Innovant. Le projet dévoilé jeudi soir en mairie de Camiers, pour le domaine du Rohart, est d'un nouveau genre sur le territoire. Il s'agit d'un projet d'habitat coopératif d'un ensemble de 18 logements, allant du T3 au T5, en plein cœur du site naturel boisé. Explications.

## Habitat coopératif, qu'est-ce que c'est ?

C'est un projet immobilier géré par les futurs propriétaires eux-mêmes. Les grandes lignes sont tracées par la municipalité et un architecte : 18 logements, dont 6 donnent sur la rue et 12 en fond de parcelle, avec une volonté claire de se confondre au décor verdoyant du domaine du Rohart.

Le reste des décisions, que ce soit l'aménagement des parcelles, des places de stationnement (que la mairie a souhaitées discrètes) ou la gestion des espaces, seront prises avec les futurs propriétaires au cours de réunions. L'intérieur des logements sera lui aussi personnalisable selon les demandes.

## Quels avantages ?

L'absence de promoteur immobilier permettrait de réduire considérablement les frais. « *Par rapport à un programme classique, je dirais que ça revient 15% moins cher* », estime Christophe Catrysse, directeur général des services de Camiers. La ville souhaite ainsi garder ses jeunes ou attirer des familles avec ces logements « *à un prix moindre par rapport au marché.* » Le lot le moins cher, un T3 de 79 m<sup>2</sup>, est vendu 174 900 Euros.

## Spéculation interdite.

L'autre avantage, pour la mairie, est qu'une clause « anti spéculative » a été intégrée. Les futurs propriétaires ne pourront ni mettre leur bien en location, ni le vendre avant au moins dix ans (sauf cas de force majeure, comme une mutation). Ce qui permet d'avantager une population résidente à l'année.

### **Quand les maisons sortiront de terre ?**

Le lancement peut aller très vite, comme il peut prendre des mois. Il faut que 70% des lots soient attribués pour que le projet soit enclenché. « Mais si on a six intéressés sur six logements d'une même zone, on peut déjà lancer une coopérative », note Max Laffargue, directeur régional de 3C Habitat, l'intermédiaire. Les propriétaires déposeront alors 5% d'acompte, avant les versements au fil des travaux, que Max Laffargue, espère lancer « *courant 2013* ».

**Plus d'infos auprès de Jérémie Laffargue (3C Habitat) au 06 48 00 00 69 ou [j.laffargue@3c-habitat-nord.fr](mailto:j.laffargue@3c-habitat-nord.fr).**

La Voix du Nord